



Déclaration Liminaire de la CGT Educ'Action au CHSCT Académique du 25 juin 2020

En cette fin d'année scolaire l'heure est au bilan et en particulier au plan santé, sécurité et conditions de travail. Les personnels de l'Éducation ont dû faire face à la crise sanitaire et à la fermeture des écoles et établissements quasiment seuls. Ils ont été obligés d'inventer de toute pièce une « continuité pédagogique » sans ligne directrice et sans outils efficaces. Ils ont dû ensuite assurer la réouverture sans consigne claire et sans préparation. Ce qui a généré une surcharge de travail et un stress important pour les personnels. Avec le dé-confinement Les personnels ont subi plusieurs réorganisations brutales du travail (11-18 mai, 2 juin, 22 juin) avec parfois des pressions hiérarchiques inacceptables et sans disposer de temps suffisant pour organiser des modifications dans l'accueil des élèves ou leur suivi à distance. Ils ont dû faire face durant toute cette période à des injonctions multiples et souvent contradictoires de la part du ministère accroissant leur charge mentale au lieu de la réduire. Plus récemment la reprise en présentiel se fait dans un climat de dénigrement au travers d'une campagne médiatique haineuse à l'égard des enseignant·es qui ne se sont guère senti·es soutenu·es par leur ministre. Pire encore lorsqu'ils lisent dans les journaux comme dans l'article du midi libre du 14 juin que le ministre semble faire le parallèle entre les enseignants soi-disant décrocheurs et ceux qui contestent certaines de ces réformes en expliquant je cite « que la carte des absentéistes, peu à peu, épouse les contours de celle des grévistes du Bac 2019 ».

En conséquence pour la CGT Educ'Action La rentrée exceptionnelle à laquelle nous devons faire face au mois de septembre nécessite des moyens supplémentaires qui doivent être débloqués d'urgence. C'est pour cela que la CGT Educ'Action a appelé avec Force Ouvrière et Sud Éducation à des rassemblements dans toute la France hier après-midi 24 Juin.

Ainsi la CGT Educ'Action demande un plan de recrutement massif avec la création de postes supplémentaires d'enseignant·es et de personnels vie scolaire pour réduire les effectifs par classe et permettre l'accueil des élèves partout. De même la CGT demande une véritable médecine scolaire et de prévention ; le renforcement du service social ainsi que l'amélioration des conditions de travail des personnels administratifs, techniques, sociaux et des AESH.

Nous demandons également une reconnaissance des missions des personnels de l'Éducation Nationale grâce notamment à une revalorisation salariale. Enfin Pour enrayer les inégalités mises en exergue par la crise, il est urgent d'abandonner les réformes qui ont renforcé le tri et la sélection, comme celle du lycée général et technologique, ou celle de la voie professionnelle. Et de suspendre les récents dispositifs que sont les 2S2C ou encore ceux imaginés pour des vacances apprenantes, car ils sont la traduction d'un désengagement de l'État allant dans le sens d'une territorialisation voire d'une privatisation de pans entiers de l'Éducation nationale.

Pour en venir à l'ordre du jour de ce CHSCT nous constatons certes que le taux d'emploi des personnels en situation de handicap dans l'académie est supérieur au taux national, mais qu'il reste inférieur au taux légal et surtout, qu'il s'en éloigne, passant de 4,8 % à 4,37 % entre 2017 et 2019. De même en ce qui concerne les aménagements en faveur des personnels en situation de handicap, plusieurs évolutions nous inquiètent. Tout d'abord pour les aménagements de poste on constate une réduction du nombre de demandes de 7 % sur 3 ans, ainsi qu'une réduction du nombre d'entretiens avec la correspondante handicap académique de presque 30% !

De même en ce qui concerne les allègements de service, pour le 2nd degré, non seulement le nombre de bénéficiaires diminue mais également le nombre d'heures attribuées qui baisse de 7,5% entre 2018 et 2019. Et surtout en proportion les allègements passent en moyenne par personne concernée de 2 heures 43 min à 2h 39 min

Il en est de même pour le 1^{er} degré avec une baisse de presque un tiers du nombre de demi-journées attribuées entre 2018 et 2019.

De plus en dehors des chiffres, ce que ne relate pas le bilan, c'est l'opacité dans la prise de décision de ces allègements...avec une commission qui se réunit sans la présence des organisations syndicales et à une date qui n'est bien souvent pas connue des principaux intéressés. Non seulement vous n'avez pas donné suite à notre demande l'an dernier de pouvoir participer à ces réunions, mais de surcroît avec la suppression des commissions paritaires relatives au mouvement, les organisations syndicales n'ont plus d'information, non plus, sur l'attribution des bonifications handicaps pour les mutations intra académiques.

Certes les critères de santé devraient prévaloir dans la prise de décision des allègements. Mais les collègues en viennent à douter, surtout lorsque certains n'ont pas pu rencontrer le médecin de prévention avant la réunion de la commission...ou que d'autres ont pu le rencontrer mais après que la commission se soit tenue...

Quel stress pour des collègues qui sont déjà affaiblis par leur handicap ! Ils préfèrent souvent prendre les devants et faire une demande de temps partiel, supportant ainsi un coût qui devrait naturellement revenir à l'employeur.

Enfin concernant les modalités d'information des établissements et des collègues au sujet de ces allègements nous nous étonnons du fait que les courriers datés du 3 juin, ne soient arrivés dans bon nombre d'établissements qu'avant-hier 23 juin et que depuis l'an passé ces notifications ne mentionnent plus la possibilité d'un recours gracieux pour les personnels mais seulement d'un recours contentieux.

Au sujet à présent de la mise en œuvre du plan canicule, la CGT Educ'action tient à souligner la précision de ses recommandations. Toutefois, compte tenu des retours de nos représentants dans les établissements de l'académie sur la question de la chaleur dans les établissements scolaires, nous doutons de leur application, et nous estimons que la sensibilisation des personnels de direction et des décideurs au sein des collectivités de rattachement est loin d'être acquise.

Ainsi dans l'annexe 3 parmi les premières recommandations, on retrouve l'installation de stores ou de volets et leur fermeture en cas de forte chaleur, mais comment s'y conformer lorsqu'il n'y en a pas ?

Nous ne prendrons qu'un seul exemple (mais il y en a bien d'autres dans l'académie !). Celui du lycée Janetti à Saint Maximin (un établissement pourtant récent) et où toutes les demandes des personnels concernant la pose de volets ou de stores ont reçu une fin

de non-recevoir de la part de l'administration et de la collectivité territoriale. Ceci malgré les multiples initiatives depuis des années : relevés de températures, inscriptions dans les registres, motions en Conseil d'Administration, courriers au Conseil Régional etc etc...

Faudra-t-il, là encore, que sur cette question comme sur tant d'autres , les personnels en viennent à se mobiliser pour être entendus ?

Si tel était le cas la CGT Educ'Action sera bien évidemment à leur côté !